

Le 6 septembre 2023
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 à 18 h 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,

Jean GORIOUX

ORDRE DU JOUR :

- 01 Tarifs des repas à la cantine scolaire.
- 02 Convention de servitudes avec ENEDIS – Parcelle ZD 0076
- 03 Convention de servitudes avec ENEDIS – Parcelles AC 734 – 731 - 729

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION :